



DEMANDE D'ADHÉSION 2019

Société

Adresse

Code Postal Ville

Tél..... Fax N° TVA.

E-mail général (*) Web

Responsable de l'entreprise

Nom Fonction E-mail

Responsable des relations avec la Chambre (s'il ne s'agit pas de la personne figurant ci-dessus)

Nom Fonction

E-mail Tél. Portable

Deuxième contact avec la Chambre

Nom Fonction E-mail

Souhaite adhérer à la **Chambre de Commerce et d'Industrie Française de Barcelone** et règlera le montant de sa cotisation par :

Domiciliation bancaire

IBAN:

Virement bancaire sur le compte : IBAN ES67 0216 0360 1606 0026 7726

L'ADHÉSION SERA EFFECTIVE UNE FOIS REÇU LE MONTANT CORRESPONDANT

COTISATION ANNUELLE 2019	Droit d'entrée		Cotisation 2019		Total
Tarifs pour les entreprises					
<input type="checkbox"/> Comité de Patronage⁽¹⁾	850,00	+	1.850	=	2 700 euros
<input type="checkbox"/> Associé (+10 employés)	300,00	+	620	=	920 euros
<input type="checkbox"/> Associé (1-10 employés)	200,00	+	450	=	650 euros
<input type="checkbox"/> Jeune entrepreneur ⁽²⁾	---	+	190	=	190 euros
Autres tarifs					
<input type="checkbox"/> Autonome⁽³⁾	---	+	315	=	315 euros

Date de la demande :

Cachet et signature

En application de la Loi 15/1999, du 13 décembre, sur la Protection des Données à Caractère Personnel, la Chambre de Commerce et d'Industrie Française de Barcelone (ci-après dénommée la Chambre) vous informe que les données personnelles contenues dans ce formulaire seront incorporées à un fichier, dont le responsable et titulaire est la Chambre, afin d'offrir les services qui lui sont propres, incluant leur promotion commerciale, et qu'il est entendu que l'adhésion à la Chambre implique le consentement de cette utilisation. De même, la Chambre vous informe que les données personnelles facilitées dans ce formulaire seront mises à la disposition du public à des fins commerciales de par leur insertion dans les annuaires et toutes autres publications de la Chambre et seront cédées à des tiers intéressés par leur acquisition, entendant que le fait de remplir ce formulaire équivaut au consentement pour mener à bien ces activités. De même, nous vous informons de la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en envoyant un écrit à l'adresse de la Chambre (Passeig de Gràcia, 2 – 08007 Barcelone). (*) **Cet e-mail est celui qui apparaîtra dans les publications de la Chambre.**

Données complémentaires

Activité

Fabrication Distribution Services Représentation Autres...

Produit (s) ou service (s) (max. 60 caractères)

.....

Année de constitution : Nombre total d'employés en Espagne :

Chiffre d'affaires annuel en millions d'euros : Année :

Pour les entreprises

Autres responsables de l'entreprise

. Communication Nom : E-mail :

. Marketing Nom : E-mail :

. R.H. Nom : E-mail :

. Adm./financier Nom : E-mail :

. Commercial Nom : E-mail :

¿ S'agit-il du **siège social en Espagne** ? Oui Non

Si cela n'est pas le cas, indiquez les coordonnées du siège social en Espagne :

Adresse:

Code postal : Ville :

Tel. : Fax :

E-mail : Web :

Directeur:

¿ **Y a-t-il du capital français dans la société espagnole** ? Oui Non Pourcentage : %

Nom de la **maison mère en France** :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel.: Fax :

¿**Votre entreprise a-t-elle une filiale en France?** Oui Non

Nom de la **filiale française** :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. : Fax :

PARTICULARITÉS DE CERTAINES CATÉGORIES DE MEMBRES

(1) Comité de patronage

Les membres de cette catégorie bénéficient des avantages suivants :

- Célébration de 3 ou 4 réunions annuelles exclusivement organisées pour eux avec des personnalités de la vie politique, économique et sociale.
- Une plus grande visibilité de l'entreprise dans l'annuaire des membres.
- Une plus grande visibilité sur le site de la Chambre (www.camarafrancesa.es)

(2) Jeune entrepreneur

Cette catégorie de membres est réservée aux **entreprises** de moins de 12 mois de création qui ne sont pas filiales ou succursales.

La durée maximale de permanence dans cette catégorie est de deux ans. A partir de la troisième année, l'entreprise devra passer à la catégorie «Associé».

L'adhésion ne comporte pas frais de droit d'entrée.

(3) Autonome

La personne appartenant à cette catégorie apparaît dans l'annuaire des membres avec son nom, ses coordonnées et la description de ses activités.

L'adhésion ne comporte pas de frais de droit d'entrée.